

**MAIRIE DE LEMBACH**

COMMUNE ASSOCIEE DE MATTSTALL



Lembach

**COMPTE RENDU DE LA SEANCE  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 26 février 2019 à 18h00  
En Mairie de LEMBACH

Convocation remise et affichée le 19.02.2019

**SOUS LA PRESIDENCE DE** : Charles SCHLOSSER, Maire

**PRESENTS** : ALBECKER Mireille, DESCHLER RIEHL Annie, FILSER Marie-Claude, DE POURTALES Jérôme, GOEHRY Paul, KAUFFER Rachel, KNOBEL Alfred, MULLER Jacques, PATOU PERROT Marie-Christine, ROCHELLE Jean-Christophe, SEITZ Roger, SUSS Charles, TOUMAZET Régine TRAUTMANN Christian,

**EXCUSES** : KNAB Estelle, LAEUFFER Frédérique,

**ABSENTS NON EXCUSES**:

**SECRETAIRE** : KUGLER Anne Lise,

**PROCURATION** : KNAB Estelle à GOEHRY Paul, LAEUFFER Frédérique à TRAUTMANN Christian

Avant de démarrer la séance, le maire propose d'ajouter les points suivants de l'ordre du jour :

- Travaux Horloge Eglise Mattstall
- Proposition partenariat financier SILE – MIRA
- Wittenheim : motion de soutien pour le déstockage intégral des déchets ultimes de Stocamine

Le conseil municipal autorise le maire à modifier l'ordre du jour de la séance.

**1) Désignation d'un secrétaire de séance**

Le Maire procède à l'appel nominal des membres ; en présence du quorum, la séance est ouverte. Conformément aux dispositions de l'article L2121-15 du code général des collectivités territoriales, il convient de procéder à la nomination du secrétaire de séance, il est proposé de nommer **KUGLER Anne Lise**.

**2) Approbation du compte rendu de la séance du 15 janvier 2019**

*Absents en début de séance : Marie-Claude FILSER, Alfred KNOBEL, Marie-Christine PATOU PERROT*

Le compte rendu de la séance du 15 janvier 2019 est approuvé à 13 voix POUR et 2 ABSTENTIONS.

**3) Fixation taux taxes locales directes**

*Marie-Claude FILSER et Alfred KNOBEL rejoignent la séance.*

VU l'avis de la commission finances réunie en date du 26 février 2019

**Le conseil municipal, après avoir délibéré, décide d'adopter à l'unanimité des membres présents le maintien des taux de taxes comme suit :**

<b>IMPOT DIRECT LOCAL</b>	<b>Taux 2019</b>	<b>Taux 2019</b>
Taxe d'habitation	11,50%	<b>11,50%</b>
Taxe foncière (bâti)	11,75%	<b>11,75%</b>
Taxe foncière (non bâti)	52,25%	<b>52,25%</b>

#### 4) Proposition subventions associations

Marie-Christine PATOU PERROT rejoint la séance

Entendu la présentation du maire,

Le conseil municipal après avoir délibéré, décide à 15 VOIX POUR et 3 ABSTENTIONS d'attribuer en 2019 aux divers organisme et associations ci-après, les subventions de fonctionnement suivantes :

<b>ASSOCIATION BENEFICIAIRE</b>	<b>MONTANT</b>
Amicale des sapeurs pompiers	150 €
Association des Œuvres Scolaires	1.50 €/élève sur présentation d'un décompte
Association AAPPMA	150 €
Association Troubadours du Gimbelhof	150 €
Croix Rouge	150 €
Prévention routière	100 €
ACLLE	950 €
Club Vosgien	900 €
Comité des Fêtes Lembach Demain	150 €
Association Les Ecoliers du Heimbach	150 €
Association S'Blumedàrfel - Mattstall	150 €
Association des Amis de la ligne Maginot	150 €
Association des jeunes sapeurs pompiers	50 sous réserve d'adhésion d'un jeune membre de la commune

#### 5) Travaux Eglise Catholique : remplacement de pente des gouttières sur tourelles et travaux Eglise Mattsatll : mise en place minuterie cadran horloge

Le maire informe l'assemblée de la réalisation de travaux changement de pente des gouttières sur les tourelles de l'église catholique de LEMBACH visant à résoudre des problèmes d'infiltration sous toiture du bâtiment et améliorer l'évacuation des eaux pluviales,

Le maire propose à l'assemblée de procéder à la mise en place de la minuterie réceptrice du cadre d'horloge de l'église de MATTSTALL,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de

- prendre acte des travaux réalisés par l'entreprise OLLAND d'un montant total de 8 184.04 € HT pour les travaux de changement de pente des gouttières à l'église catholique de LEMBACH
- autoriser le maire de signer le devis de l'entreprise André VOEGELE d'un montant total de 1 102.00€ HT pour la mise en place de la minuterie du cadre d'horloge à l'église de MATTSTALL

#### 6) Travaux route de Wissembourg et rue de la Montagne : maîtrise œuvre forfait de rémunération définitif- attribution marché travaux

**VU** la décision de la commission d'Appel d'Offres-MAPA en date du 7 février 2019 d'attribuer le lot de travaux de voirie tranche ferme à l'entreprise JEAN LEFEBVRE pour un montant de 265 589.00 € HT

**Considérant** que le projet présenté en séance du 11 décembre 2018 intégrant le reprofilage de la chaussée pour un montant de 24 000 € HT à charge du Département est considéré en AVP et non PRO pour un montant de travaux de 250 000 € HT à charge de la Commune

**Considérant** que le projet PRO/DCE transmis en date du 17 décembre 2018 par le bureau d'études M2i dans le cadre de la consultation d'entreprises est identique au projet AVP soit un montant de travaux de 250 000 € HT à charge de la Commune

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de**

- fixer le forfait de rémunération du maître d'œuvre à 10 375.00 € HT soit 4.15 % du montant de marché AVP/PRO de 250 000.00 € HT
- autoriser le maire à signer l'avenant à l'acte d'engagement de M2i et tous autres documents et à prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération

#### **7) Avenant convention financement travaux mur d'enceinte Fleckenstein 2011 2012**

**VU** la délibération n°86/2011 du Conseil municipal de LEMBACH en date du 6 décembre 2011 précisant que la régie d'exploitation devait en particulier s'acquitter du versement à la commune de LEMBACH d'une participation au remboursement du prêt lié aux travaux de mise en sécurité du château du Fleckenstein

**VU** la délibération n°45/2018 du Conseil Municipal en date du 05 avril 2018 autorisant la Régie d'exploitation du Fleckenstein à procéder un paiement par anticipation des dernières échéances en un versement unique de 63 337.33 € avant le 31 décembre 2018,

**Considérant** que le versement effectué par la Régie d'exploitation du Fleckenstein s'est élevé à 23 090.00 € en 2018,

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité, de**

- autoriser le maire à établir un titre de recette d'un montant de 40 247.33 € à échéance au 31 décembre 2019
- autoriser le maire à réactualiser et signer l'annexe de l'avenant de convention

#### **8) Financement de l'opération d'acquisition de la Forêt du Fleckenstein**

**VU** la délibération n°46/2005 du Conseil Municipal en date du 7 juin 2005 relative à la convention entre la Communauté des Communes Sauer Pechelbronn – Régie du Fleckenstein et la Commune

**Le maire rappelle à l'assemblée** que la participation de la Commune pour l'acquisition de la Forêt du Fleckenstein en 1998 s'était élevée à 2 000 000 de Francs.

La Commune avait souscrit un prêt de 1 000 000 de Francs imputé au gestionnaire du site : le Syndicat d'Initiative de Lembach et Environs puis la Régie du Fleckenstein par délégation de la Communauté des Communes Sauer Pechelbronn.

La demande de participation financière liée au prêt a été suspendue en 2010, la Régie du Fleckenstein ayant pris en charge une partie du financement des travaux du mur d'enceinte du château réalisés en 2011-2012.

**Considérant** que le financement pour l'acquisition d'un terrain n'est pas à être supporté par l'exploitant, le maire propose à l'assemblée la prise en charge le solde de la créance par la commune

**Entendu l'exposé du maire,**

*Monsieur SCHLOSSER Charles ne prend pas part au vote,*

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à 15 voix POUR et 2 ABSTENTIONS de**

- prendre en charge par la commune le solde de la créance – capital et intérêts
- inscrire les crédits au budget 2019
- procéder aux écritures de
  - DEPENSES : C/6718 autres charges sur opérations de gestion = 81 850,38 €
  - RECETTES : C/2764 créances sur autres personnes droit privé = 81 850,38 €

#### **14) Chasse : proposition nouveau permission lot de chasse n°3**

**Conformément** à l'article 25 du cahier de charges des locations de chasses communales du Bas-Rhin, M. FULLENWARTH Christian, locataire titulaire du lot de chasse n°3, présente une demande d'agrément d'un nouveau permissionnaire.

**VU** l'avis favorable des membres de la Commission Consultative Communale de Chasse consultés en date du 31 janvier 2019,

**Considérant** que M. BRESTENBACH Loïc, domicilié à 10C rue de Wahlenheim – 67500 BATZENDORF remplit les conditions,

**Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de**

- valider la demande d'agrément de M. BRESTENBACH Loïc présenté par M. FULLENWARTH Christian,
- charger le maire d'établir l'attestation de permissionnaire du lot de chasse n° 3 au nom de M. BRESTENBACH Loïc

#### **15) Création poste adjoint administratif contractuel**

**VU** la délibération n°63/2018 du Conseil Municipal en date du 22 mai 2018 relative à la création d'un poste d'adjoint administratif contractuel,

**Considérant** la demande de disponibilité de Madame BLUM Anne pour une durée de un an à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2018,

**Considérant** l'avis favorable de l'autorité territoriale et la saisine du Comité Technique du Centre de Gestion du Bas-Rhin en date du 08 mars 2018 pour la mise en disponibilité de Madame BLUM Anne

**Considérant** l'interruption du contrat d'engagement à durée déterminée par Mme WEITEL Angélique en date du 16 décembre 2018

**Considérant** les candidatures à l'offre de recrutement n°466715 publié en date du 26/11/2018 et affiché en mairie,

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, la création d'un emploi d'un adjoint administratif à temps non complet, en qualité de contractuel reprenant les indices en vigueur.**

La durée hebdomadaire de service est fixée à 16/35<sup>ème</sup> pour la période du 1<sup>er</sup> février 2019 au 31 mars 2019  
La durée hebdomadaire de service est fixée à 28/35<sup>ème</sup> pour la période du 1<sup>er</sup> avril 2019 au 31 juillet 2019.

La rémunération se fera sur la base de l'indice brut : 348, indice majoré : 326 selon les indices en vigueur sur l'échelle de rémunération C1

Le contrat d'engagement sera établi sur les bases de l'application de l'article 3, 1<sup>o</sup> de la loi du 26 janvier 1984 modifié pour faire face à un accroissement temporaire d'activité

## 16) Organisation des régies bibliothèque, droit place et photocopies

Considérant la nouvelle organisation du service administratif de la commune,

Le maire propose à l'assemblée de

- nommer Mme Stéphanie SPILL régisseur, Mme Régine LARIBI mandataire et Mme Sophie SPILL STRASSER mandataire
- mettre fin aux fonctions de mandataire à Mme Anne BLUM et Mme Angélique WEITEL

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de

- charger le maire de demander l'avis du comptable public
- charger le maire d'établir l'arrêté global de nomination de régisseur et mandataires
- autoriser le maire à signer tous documents et à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération

## 17) Délégation de signature aux agents

Pour assurer le bon fonctionnement du bureau d'accueil,

Suite à la mise en disponibilité d'un agent, il s'agit d'actualiser la délibération n°65/2018 donnant délégation de signature aux agents

Vu l'article R2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales, conférant au Maire le pouvoir de déléguer sous sa responsabilité et sa surveillance en l'absence ou l'empêchement du Maire ou des adjoints aux fonctionnaires titulaires du service administratif de la commune la signature pour les dossiers suivants :

Certification matérielle et conforme des pièces et documents présentés à cet effet (légalisation de signature, certificats de vie, certification conforme des extraits d'actes, récépissés d'avis d'état civil, avis de mentions d'état civil, formulaires de changement de situation)

Cette délégation de signature est consentie à l'unanimité par les membres à :

- |   |             |
|---|-------------|
| • Sophie SPILL STRASSER – adjoint administratif                             | contractuel |
| • Régine LARIBI – adjoint administratif principal 2 <sup>ème</sup> classe   | titulaire   |
| • Stéphanie SPILL – adjoint administratif principal 2 <sup>ème</sup> classe | titulaire   |

## 18) SILE demande de partenariat projet SILE MIRA – projection anciens films amateurs – cinéma LEMBACH

Le maire présente à l'assemblée une demande de subvention permettant au Syndicat d'Initiative de Lembach et Environs de lancer un projet de valorisation et de sauvegarde d'anciens films amateurs et professionnels tournés en Alsace en partenariat avec l'Association MIRA – Mémoire des Images Réanimées d'Alsace.

Considérant le vote à 6 voix pour une subvention de 1500 €, 7 voix pour une subvention de 1000 € et 5 abstentions

Le conseil Municipal, après en avoir délibéré décide à la majorité de

- Attribuer une subvention de 1000 € au Syndicat d'Initiative de Lembach et Environs
- Inscrire les crédits au budget 2019 de la commune
- Charger et autoriser le maire à signer tous les actes nécessaires à l'application de la présente délibération

## 19) Motion soutien pour le déstockage intégral des déchets ultimes de STOCAMINE

Le maire présente à l'assemblée une demande de la Commune de Wittelsheim appelant les communes à approuver une motion de soutien pour le déstockage intégral des déchets ultimes de STOCAMINE à WITTELSHEIM.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'approuver ladite motion de soutien

## 20) Divers

Le maire informe l'assemblée :

- PROXI : fermeture fin février 2019
- Accueil micro-crèche périscolaire intercommunal : démarrage des travaux prévu en avril 2019
- Travaux voirie – AEP route de Wissembourg et rue de la Montagne : démarrage des travaux prévu le 18 mars 2019
- Haut débit : prévu en 2020 à Lembach
- Evènements :
  - Cérémonie FNACA le 19 mars 2019
  - Sortie Forêt du Conseil Municipal le 09 mars 2019

Aucun autre point divers n'étant mis à l'ordre du jour, la séance est close à 20h00

Prochaine séance du Conseil municipal prévue le 19 mars 2019 à 19h30

La secrétaire,  
Anne Lise KUGLER



Le Maire,  
Charles SCHLOSSER

